

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1287 19 mai 2015

SOMMAIRE

| 26 United Corpo SA | Lugala S.A 61730 |
|------------------------------------|--|
| Aberdeen Global Services S.A 61737 | Luxberg S.A |
| AC Trading s.à r.l 61733 | Luxembourg Caribe Tours S.à r.l 61776 |
| A.L.L. Management S.A 61737 | Majestic Capital61734 |
| Alvida S.A | MDP Invest S.A |
| APERAM Treasury S.C.A61731 | Modell Truck Frenn Deifferdeng 61771 |
| Asdecor S.à r.l 61738 | Novocure Luxembourg61738 |
| Asian Capital Holdings Fund61736 | Orion IPDL 2 S.à r.l |
| Banque Öhman S.A | Ostend Stores Technology61733 |
| Blue E4 Investments S.A 61738 | Parsifal SPF S.A |
| CCP III Dartford JV S.à.r.l 61744 | Parsifal SPF S.A |
| CIC CH61735 | Partibel S.A |
| Devana S.A SPF | P.E.S.Y. GBP S.à r.l. & Partners S.C.A 61736 |
| Donis S.A 61735 | Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l 61736 |
| GL US Luxembourg S.à r.l 61776 | RZ Holding S.A |
| I.32 Wickrange "Le Manège" 61732 | Springlux Midco S.à.r.l61754 |
| II Cosmetics Group S.A61739 | Sylvex S.A61734 |
| Ingenium61733 | Terra Project S.A |
| Innisfree ISF S.à r.l 61741 | Thalie S.A |
| Lagena Company A.G 61740 | Varama Investment S.A 61730 |
| Les Terrasses S.A SPF | Vivimus SPF S.A |



Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2015 à 14:00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
- 4. Affectation du résultat
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068647/795/17.

Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 09 juin 2015 à 14h30 à l'Etude du Notaire Schaeffer à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la société en PARSIFAL S.A. et modification subséquente de l'article 1er, première phrase des statuts de la société.
- 2. Transformation de la société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) en société de participation financière (SOPARFI) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.
- 3. Divers.

L'assemblée délibèrera valablement sans condition de quorum et les résolutions devront réunir les 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066049/1031/18.

Lugala S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 mai 2015 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067809/833/19.



APERAM Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.775.

APERAM TREASURY SCA, société en commandite par actions, au capital de 31.000 EUR, dont le siège social est situé 12C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 156775, est gérée par APERAM SA dont le siège social est situé 12C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Numéro RCS B 155908) conformément aux dispositions de l'Article 8 des statuts.

APERAM SA, en sa qualité de Gérant, désigne par la présente Mr. Benoit Scholtissen, ayant pour adresse professionnelle 12C rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, comme représentant permanent dûment habilité par la présente, à agir pour tous les actes d'administration et de gestion confié au Gérant, dans la limite des délégations de pouvoirs établies le 24 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049661/17.

(150057784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.745.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 mai 2015 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067811/833/18.

MDP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.815.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 mai 2015 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067810/833/19.



Orion IPDL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049404/9.

(150056345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

1.32 Wickrange "Le Manège", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.32 Wickrange "Le Manège"

Signature

Référence de publication: 2015049235/11.

(150056790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Vivimus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2015 à 11h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041323/1031/16.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 mai 2015 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067812/833/18.



OST, Ostend Stores Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049405/9.

(150056582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

AC Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 172.459.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2015049639/10.

(150057444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Partibel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Joëlle SCHWACHTGEN située à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges, en date du 28 mai 2015 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).
- 2. Modification subséquente des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068643/1004/14.

Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.032.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2015 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
- 6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2015067817/755/21.



Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041321/1031/16.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon

1-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1 er janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015049982/17.

(150057414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Sylvex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 40.302.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SYLVEX S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2015 à 11.00 heures à l'adresse suivante: L-1445 Strassen, 7A, rue Thomas Edison chez Grant Thornton.

Ordre du jour:

- 1. Rapports de gestion du conseil d'administration.
- 2. Rapports du réviseur du commissaire aux comptes.
- 3. Approbation des comptes 2013 et 2014 de ELITA sàrl.
- 4. Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2013 et 2014.
- 5. Affectation des résultats des comptes 2013 et 2014.
- 6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 7. Divers.

Les documents qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale extraordinaire peuvent être obtenus sur demande auprès de Maître Jacques-Yves HENCKES, avocat, L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068614/21.



Terra Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 51.088.

Les comptes de dissolution au 21.11.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049541/9.

(150056366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Thalie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049542/9.

(150056200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Donis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.274.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2015 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067828/534/15.

CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV ein, die am 28. Mai 2015 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Berichts des Verwaltungsrats sowie des Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichts zum 31. Dezember 2014
- 3. Ergebniszuweisung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrats
- 5. Ernennung des Wirtschaftsprüfers
- 6. Ernennungen in den Verwaltungsrat.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der Stimmen welche sich ausgedrückt haben, gefasst werden. Vollmachten sind am Hauptsitz der SICAV erhältlich. Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung bei der Verwaltungsrat (ifs.fds@bdl.lu) anzumelden.

Référence de publication: 2015067821/755/21.



Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015050065/10.

(150057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

P.E.S.Y. GBP S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.696.

Extrait des résolutions prises par la réunion du gérant unique du 17 mars 2015:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015050058/14.

(150057039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

You are hereby kindly convened to assist at the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of the Fund, which will be held on 28 May 2015 at 03:30 PM (Luxembourg time) at the Fund's registered office to deliberate and vote on the following:

Agenda:

- 1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the financial year ended on 31 December 2014.
- 2. Presentation of the Report from DELOITTE Audit S.à r.l., ("Réviseur d'Entreprises Agréé"), the Auditor of the Fund, for the financial year ended on 31 December 2014.
- 3. Approval of the Audited Financial Statements for the financial year ended on 31 December 2014;
- 4. Distribution of the net result for the financial year ended on 31 December 2014 as follows:
 - USD 0.25 per share for the class A of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH
 - EUR 0.19 per share for the class B of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH
 - CHF 0.23 per share for the class C of the sub-fund Asian Capital Holdings Fund-ACH
- 5. Discharge of the outgoing Directors of the Fund for all their duties during, and in connection with, the financial year ended on 31 December 2014.
- 6. Appointment of Mr Craig Lewis as new Director of the Fund for a period of one year ending with the Annual General Meeting of Shareholders of the Fund in 2016, which will approve the Audited Financial Statements of the financial year ending on 31 December 2015; subject to the approval by the Commission de Surveillance du Secteur Financier "CSSF".
- 7. Renewal of the mandate of the Directors for a period of one year ending with the Annual General Meeting of Shareholders of the Fund in 2016, which will approve the Audited Financial Statements of the financial year ending on 31 December 2015.
- 8. Renewal of the mandate of DELOITTE Audit S.à r.l., ("Réviseur d'Entreprises Agréé") as Auditor of the Fund, for a period of one year ending with the Annual General Meeting of Shareholders of the Fund in 2016, which will approve the Audited Financial Statements of the financial year ending on 31 December 2015.



Please be informed that no quorum is required for the items on the agenda of the Meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the votes of the shares present or represented and voting at the Meeting. Each share has a voting right. Shareholders may vote in person or by proxy.

The owners of bearer shares wishing to join this Meeting must deposit their shares five business days prior the Meeting at the registered office of the Fund.

Shareholders who will not be able to attend the Meeting may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Fund or the Paying Agent. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 2488 8491 or by email (n.schroeder@edr.com) before 5.00 pm (Luxembourg time) on 27 May 2015 with the original to follow by post to the Fund at 20, boulevard Emmanuel Servais,

L-2535 Luxembourg.

We would much appreciate it if you could inform us at least two business days prior the Meeting by email n.schroeder@edr.com, if you have the intention to attend physically the Meeting.

The Audited Financial Statements as at 31 December 2014 are available at the registered office of the Fund and on the following website: www.edmond-de-rothschild.eu (Directory NAV Center).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015067823/755/46.

Alvida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 54.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049650/10.

(150057832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

A.L.L. Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 126.068.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois A.L.L. MANAGEMENT S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2015.

OLEA CAPITAL INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2015049624/12.

(150057829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

EXTRAIT

Suivant la résolution en date du 7 November 2014, et suivant l'approbation de la CSSF en date du 13 Mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 13 Mars 2015, Monsieur Hans Benenga avec l'adresse professionnelle à WTC, A-Tower, 3 rd Floor, Strawinskylaan 303, 1070 Amsterdam, Pays-Bas en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} Avril 2015.

Aberdeen Global Services S.A.

Référence de publication: 2015049638/16.

(150057797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



Asdecor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 41.634.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.I. 259 ROUTE D'ESCH L-1471 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2015049667/13.

(150057054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.508.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 170.966.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2341 du 20 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novocure Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015050020/15.

(150057391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Blue E4 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.085.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2015.

Résolutions:

Il résulte des décisions prises par les conseils d'administration de la Société tenus en date du 23 février 2015 qu'ont été acceptées:

- la démission de M. Martin Rutledge, résidant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;
- la cooptation de M. Alfio Riciputo, né à Namur (Belgique) le 24 mars 1978, résidant professionnellement au 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société jusqu'à sa nomination finale qui aura lieu lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:
- la reprise du mandat de Commissaire confié à la société ComCo S.A. par la société H.R.T. Révision S.A., établie et ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51.338, suite à la fusion par absorption en date du 30 décembre 2014 de la société ComCo S.A. (société absorbée) dans la société H.R.T. Révision S.A. (société absorbante);
 - la démission de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire avec effet au 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Blue E4 Investments S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015049679/25.

(150057452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



Il Cosmetics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.733.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IL COSMETICS GROUP S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1494 du 14 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.733.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Lynda BAMBERG, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT TRENTE-CINQ (2.790.835) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-SEPT MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 27.908.350,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.
- 1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts dans sa version française et anglaise.
 - 2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dans sa version française et anglaise, lequel aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

En outre, la société a pour objet l'achat et la vente de produits cosmétiques ou de composants de tels produits.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.



La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.».

Version anglaise:

« **Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

Furthermore, the purpose of the Company is the purchase and sale of cosmetics and components of such products.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THILLMANY, BAMBERG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/03/2015. Relation: EAC/2015/7332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1 er avril 2015.

Référence de publication: 2015049884/93.

(150057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Lagena Company A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.584.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Mukhles OMAR de sa fonction d'administrateur unique est acceptée.
- 2) Est nommé Administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2016:
- Mme Carmen-Elena OMAR, née le 19 septembre 1975 à Bucarest, Roumanie, juriste, demeurant 53, Jiului Street, 013211 Bucarest, Roumanie.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015049951/15.

(150057302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



RZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 78.726.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Karim Van den Ende

Administrateur

Référence de publication: 2015049476/13.

(150056897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 813.162,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 153.570.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of March,

Before Maître Edouard DELOSCH, Civil Law Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

- 1. Innisfree Nominees Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 3565361 (hereinafter "Innisfree Nominees"), having its registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, and
- 2. ISF Nominee Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 8332067 (hereinafter "ISF Nominee") having its registered office at 21, Holborn Viaduct, London EC1A 2DY, United Kingdom.

Innisfree Nominees and ISF Nominee are hereinafter referred to as the "Shareholders" and hereby represented by Esther Cocco by virtue of proxies granted on 24 March 2015.

The said proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the Shareholders of Innisfree ISF S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to three hundred ninety six thousand seven hundred and six Canadian Dollars (CAD 396,706.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 21 May 2010, published on 15 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 153570 (the "Company").

The articles of association ("the Articles") of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Delosch, dated 23 September 2014 published on 3 October 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2697.

The Shareholders, represented as hereabove stated, have also requested, the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred sixteen thousand four hundred fifty six Canadian Dollars (CAD 416,456.-) so as to raise it from its current amount of three hundred ninety six thousand seven hundred and six Canadian Dollars (CAD 396,706.-) to the amount of eight hundred thirteen thousand one hundred sixty two Canadian Dollars (CAD 813,162.-).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue fourteen thousand five hundred fifty six (14,556.-) new Class A Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class A Share-quotas.

Third resolution

The Shareholders resolve to issue four hundred one thousand nine hundred (401,900.-) new Class E Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class E Share-quotas.



Fourth resolution Subscription - Payment - Class A shares

ISF Nominee represented as above stated, declares to subscribe for fourteen thousand five hundred fifty six (14,556.-) new Class A Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to have them fully paid in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of fourteen thousand five hundred fifty six Canadian Dollars (CAD 14,556.-), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders acknowledge that Innesfree Nominees has waived its subscription right in relation to the new Class A Share-quotas to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription and payment by ISF Nominee.

Fifth resolution Subscription - Payment - Class E shares

Innisfree Nominees represented as above stated, declares to subscribe for four hundred one thousand nine hundred (401,900.-) new Class E Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to have them fully paid in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of four hundred one thousand nine hundred Canadian Dollars (CAD 401,900.-), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders acknowledge that ISF Nominee has waived its subscription right in relation to the new Class E Sharequotas to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription and payment by Innisfree Nominees.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

- " Art. 5. Share capital. The share capital is set at eight hundred thirteen thousand one hundred sixty-two Canadian Dollars (CAD 813,162.-) represented by:
 - 1. nineteen thousand and one hundred (19,100) ordinary share-quotas (the "Ordinary Share-quotas"),
 - 2. one hundred fifty three thousand two hundred and ten (153,210) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
 - 3. thirty eight thousand three hundred and fifty-two (38,352) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
 - 4. two hundred thousand (200,000) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
 - 5. one hundred (100) class "D" share-quotas (the "Class D Sharequotas"),
 - 6. four hundred two thousand (402,000) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
 - 7. one hundred (100) class "F" share-quotas (the "Class F Sharequotas"),
 - 8. one hundred (100) class "G" share-quotas (the "Class G Sharequotas"),
 - 9. one hundred (100) class "H" share-quotas (the "Class H Sharequotas"),
 - 10. one hundred (100) class "I" share-quotas (the "Class I Sharequotas"),
 - with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Sharequotas".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1. Innisfree Nominees Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3565361, («Innisfree Nominees») ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, Londres EC2V 8AS, Royaume-Uni, et



2. ISF Nominee Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8332067, («ISF Nominee») ayant son siège social au 21, Holborn Viaduct, Londres EC1A 2DY, Royaume-Uni

Innisfree Nominees et ISF Nominee (les "Associés"),

représentées aux fins des présentes par Esther Cocco, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 24 mars 2015.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les Associés de Innisfree ISF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent six dollars canadiens (CAD 396,706.-) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 21 Mai 2010, publié le 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1449, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153570 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Delosch en date du 23 septembre 2014, publié le 3 octobre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2697.

Les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent seize mille quatre cent cinquante-six dollars canadiens (CAD 416,456,-) afin de le porter de son montant actuel trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent six dollars canadiens (CAD 396,706,-) à huit cent treize mille cent soixante-deux dollars canadiens (CAD 813,162,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre quatorze mille cinq cent cinquante-six (14,556,-) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

Troisième résolution

Les Associés décident d'émettre quatre cent un mille neuf cent (401,900,-) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie E existantes.

Quatrième résolution Souscription - Paiement - Parts sociales de catégorie A

ISF Nominee, représentée comme indiqué ci-avant, décide de souscrire les quatorze mille cinq cent cinquante-six (14,556,-) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et de les libérer intégralement en espèce, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Les Associés prennent acte que Innisfree Nominees a renoncé à son droit de souscription lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par ISF Nominee indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

Souscription - Paiement - Parts sociales de catégorie E

Innisfree Nominees, représentée comme indiqué ci-avant, décide de souscrire les quatre cent un mille neuf cent (401,900,-) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et de les libérer intégralement en espèce, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire

Les Associés prennent acte que ISF Nominee a renoncé à son droit de souscription lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par Innisfree Nominees indiqué ci-dessus.

Sixième résolution

À la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

- " **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent treize mille cent soixante-deux dollars canadiens (CAD 813,162,-) représenté par:
 - 1. dix-neuf mille cent (19.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
- 2. cent cinquante-trois mille deux cent dix (153,210) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),



- 3. trente-huit mille trois cent-cinquante-deux (38.352) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - 4. deux cents mille (200.000) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - 5. cent (100) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - 6. quatre cent deux mille (402,000) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - 7. cent (100) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - 8. cent (100) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - 9. cent (100) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - 10. cent (100) parts sociales de catégorie «l» (les «Parts Sociales de Catégorie l»),

ayant chacune une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.700,-(mille sept cents euros)

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5265. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049882/177.

(150057434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

CCP III Dartford JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.724.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 160.909, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 16 th, 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III Dartford JV S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed or by a sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).
 - 8.2. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.3. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.4. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the share-



holders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

- (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;



- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31 st, 2015.

Subscription and payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pound Sterling).

The amount of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The amount of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 17,269.28 (seventeen thousand two hundred sixty-nine euro and twenty-eight eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on March 18^{th} , 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Is appointed as A Manager:
- Mr Yves BARTHELS, born on October 10 $^{\rm th}$, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Are appointed as B Managers:

- Mrs Anita LYSE, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "CCP III Dartford JV S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un Livre Sterling) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de replacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).
 - 8.2. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.3. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.



- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.



- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de GBP 1,- (un Livre Sterling) chacune par un apport en numéraire de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling).

Le montant de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

La somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 17.269,28 (dixsept mille deux cent soixante-neuf euros et vingt-huit eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 18 mars 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Sont nommés Gérants B:

- Mme. Anita LYSE, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6422. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049070/506.

(150055486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.



Springlux Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 194.498.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Springlux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty-six thousand two hundred forty Euros (EUR 866,240.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.419,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg; and

Permira V LP 2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey,

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entity are the shareholders (the "Shareholders") of Springlux Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty thousand two hundred sixty Euros and one cent (EUR 860,260.01), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194498 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 January 2015, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have been amended for the last time on 9 th February 2015 before Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows: The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Full restatement of the articles of incorporation of the Company, without amending the object clause.
- 2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Shareholders resolve to proceed to a full restatement of the articles of incorporation of the Company, without amending the object clause, which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Springlux Midco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;



- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at eight hundred sixty thousand two hundred sixty Euros and one cent (EUR 860,260.01) divided into:

- eight million six hundred two thousand six hundred one (8,602,601) class A1 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A2 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A3 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A4 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A5 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A6 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A7 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A8 shares,
- eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A9 shares, and eight million six hundred two thousand six hundred (8,602,600) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares" or "Shares" having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6.

- 6.1 The Shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife, and in case of more partners, the Shares are freely transferable among partners.
- 6.2 Subject to the provisions of articles 6 to 9 below and the provisions of any Shareholders' Agreement, they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the Shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of Shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.
- 6.3 Unless and to the extent otherwise approved by a Majority Shareholder, no Shareholder Instruments shall be transferred by any Holder unless such Holder transfers the same percentage of each of his holdings of other Shareholder Instruments to the same person and at the same time.
- 6.4 The Shareholder in relation to which an Insolvency Event occurs (an "Affected Shareholder"), shall immediately prior to the occurrence of the Insolvency Event transfer all of its Shares (or any other instruments held in the Company) to the Company or to another person (as further detailed in any Shareholders' Agreement).
- 6.5 The price at which such instruments shall be transferred shall be market value, with the market value being determined as follows (the "Market Value"):
- a) the Board of Managers shall take into account any factors as it reasonably considers appropriate in determining the Market Value of the Shareholder Instruments and shall propose to the Holder of the Shareholder Instruments a figure, which if accepted by the Holder shall be deemed to be Market Value as at the date of the Insolvency Event;
- b) in the absence of agreement within twenty (20) Business Days of the date of the Insolvency Event, the Market Value at the date of the Insolvency Event shall be determined in accordance with article 6.5 c);
- c) subject to articles 6.5 a) and b) the Market Value of the relevant Shareholder Instruments shall be the market value of those Shareholder Instruments as between a willing buyer and a willing seller at the date of the Insolvency Event as



certified by the Valuer, acting as expert and not as arbitrator. The Valuer's determination shall be final and binding on the parties concerned.

Art. 7. Issuance of new Shares.

- 7.1 Subject to article 7.2, if the Company proposes to allot and/or issue, wholly for cash, any further Shares, the Company shall first give notice in writing of such proposal (the "Allotment Notice") to each Holder of Shares. Each Allotment Notice shall:
- a) specify the number and class of Shares of each type which the Company proposes to allot and/or issue (the "Allotment Shares");
 - b) specify the identity of any person to whom the Company proposes to allot and/or issue the Allotment Shares;
 - c) specify the price per Share at which the Company proposes to allot and/or issue the Allotment Shares; and
- d) to the extent that there is a proposed allotment and/or issuance of Shares, state that each Holder of Shares is entitled to subscribe for, at the Share Subscription Price, its proportionate allocation of the Shares forming part of the Allotment Shares so that, if accepted in full, it will result in them holding the same proportion of Shares to the total number of Shares as held by them prior to the relevant issue of the Allotment Shares (or, where the Allotment Shares comprise a new class of Shares, each Holder will be entitled to subscribe for such proportion of the Allotment Shares as his holding of Shares bears to the total number of Shares then in issue). For the purposes of this article 7.1 d), all Shares shall be treated as in the same class.
- 7.2 Unless and to the extent otherwise approved by a Shareholder Majority, the provisions of article 7.1 shall not apply to:
- a) any issue of Shares in connection with any restructuring or refinancing of the Group where the Group is in, or is in imminent, breach of its financial covenants and where such issue is made for the purposes of avoiding or curing such breach; or
- b) any issue of Shares in connection with any acquisition of shares, assets or the undertaking of any business by the Group,

provided that if an issue of Shares is made pursuant to a) or b) above, within thirty (30) days after such issue, any Holders which were not invited to participate in the issue shall either (i) be offered by the Company to subscribe, or (ii) be offered by the Shareholders to acquire from them, at the same price per security and on the same terms as the Shares are issued pursuant to a) or b) above, such number of Shares as would have been offered to such parties pursuant to article 7.1, had this article 7.2 not been applicable (the "Follow-Your-Money Right"). The Follow-Your-Money Right shall not apply if the Shares issued pursuant to a) or b) above are issued to a third party in the framework of a debt-for-equity swap or as consideration for an acquisition of shares, assets or the undertaking of any business from a third party by the Group.

7.3 If, within the period of ten (10) Business Days of the date of receipt or deemed receipt of the Allotment Notice (the "Pre-emption Period") a recipient of an Allotment Notice gives written notice to the Company of its application for any or all of the Shares to which it/he is entitled pursuant to article 7.1 above and the Allotment Notice (an "Acceptance Notice"), the Company shall, within a period of ten (10) Business Days of the date of receipt or deemed receipt of the Acceptance Notice, allot and/or issue to such recipient the number and type of Shareholder Instruments applied for at the Shares Subscription Price and take all steps necessary to give full effect to such allotment and/or issuance.

7.4 If all of the Allotment Shares are not allotted by reference to the provisions in article 7.3, the Company shall, within six months of the expiry of the Pre-emption Period, allot the unallotted Allotment Shares to any person decided on by the Board at any price not less than the Shares Subscription Price.

Art. 8. Tag Along.

- 8.1 Subject to article 8.2, if a bona fide transfer of any Shares is proposed to be made by the Shareholders to any person, in one or a series of transactions, other than in the framework of an IPO or pursuant to article 9 (the "Proposed Transfer") which would, if completed, result in the Shareholders in aggregate holding less than 50 per cent. of the Shares then in issue, the Proposed Transfer shall not be made unless the proposed transferee (the "Proposed Buyer") has unconditionally offered (or has offered conditional only upon the same conditions to which the Proposed Transfer is subject) (the "Tag Along Offer") to purchase the Tag Proportion of all of the Shareholder Instruments held by each of the other Holders from each such Holder.
- Tag Proportion shall mean the same proportion of the relevant class of Shareholder Instruments held by the relevant Holder as the proportion of Relevant Tag Shares bears to the total number of Shares held by the shareholders immediately prior to the relevant transfer taking place; and
- Relevant Tag Shares shall mean all Shares to be transferred as part of the Proposed Transfer and all other Shares sold by the shareholders (excluding any Shares that have been sold by the Shareholders pursuant to and in accordance with article 9).
- 8.2 The consideration to be offered pursuant to the Tag Along Offer shall be at a price per Shareholder Instrument that corresponds to the value that the relevant Shareholder Instrument would entitle its holder to receive if the aggregate proceeds for the Proposed Transfer and Tag Along Offer had been distributed in accordance with the provisions on Exit.



- 8.3 The Tag Along Offer shall be made in writing, be irrevocable and remain open for acceptance (in whole or in part) for not less than ten (10) Business Days after receipt of such offer. No offer shall be required pursuant to article 8.1 if a Drag Along Notice has been served under article 9. Such offer shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the Proposed Buyer, the sale price and a summary of the principal terms and conditions of payment, the proposed date of sale (if known) and the number of Shares to be acquired by the Proposed Buyer.
- 8.4 If the Tag Along Offer is accepted by any holder, the proposed transfer in accordance with that Tag Along Offer shall be conditional upon completion of the Proposed Transfer and shall be completed at the same time as the Proposed Transfer.

Art. 9. Drag Along.

9.1 If the effect of any bona fide transfer of Shareholders Instruments would result in there being a Sale or IPO, the holder thereof (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the "Calling Shareholders") shall have the right to require all the other shareholders (the "Called Shareholders") to transfer all (but not some only) of their Shareholders' Instruments within five (5) Business Days of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders or (i) in the case of a Sale, if signing of the transaction documentation to effect that Sale and completion of that Sale are taking place less than one Business Day apart, then upon the completion of the Sale and (ii) in the case of an IPO, immediately prior to completion of the IPO. The transfer shall be on the same terms and conditions (including in the context of a Sale, if appropriate, that the proportion of cash and/or securities to be offered for the Shareholder Instruments which are proposed to be subject to the Sale shall be the same proportion of cash and/or securities to be offered for the Shareholder Instruments held by the Called Shareholders) which have been agreed between the Calling Shareholder and the proposed transferee provided that the Called Shareholders shall not be required to give any warranties or indemnities upon any Sale or IPO (other than as to title to the Shareholder Instruments to be transferred and their capacity to enter into all relevant documents). The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Drag Along Notice") accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer. The Calling Shareholders may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a Holder after completion of a Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Sale.

9.2 If a Called Shareholder defaults in transferring its Shareholder Instruments pursuant to article 8.1, the relevant provisions of any Shareholders' Agreement shall apply.

Art. 10. Permitted Transfers.

- 10.1 Subject to applicable law, the Shareholders may transfer any Shares:
- a) to any other member of the Shareholder Group on such terms as may be agreed between the transferee and the transferor provided that if any transferee ceases to be a member of the Shareholder Group, any Shareholder Instruments are immediately transferred to a continuing member of the Shareholder Group; or
- b) to any proposed new, existing and/or former employee, director, consultant of the Group or to a trust holding securities on their behalf.
- 10.2 Any Holder may transfer Shareholder Instruments the transfer of which would result in there being a Sale provided either a Tag Along Offer has been made and completed in accordance with article 8.1 or a Drag Along Notice has been served in accordance with article 9.1. Any Holder of Shareholder Instruments may transfer Shareholder Instruments pursuant to the acceptance of such a Tag Along Offer or pursuant to a Drag Along Notice.
- 10.3 An Individual Member (not being a Holder of the Shareholder Instruments concerned as a trustee) may at any time transfer Shareholder Instrument:
 - a) to a Shareholder;
 - b) to a Family Member of his; or
 - c) to trustees to be held on Family Trusts applicable to him,

In the case of a transfer pursuant to article 10.3 b) or 10.3 c) such transfer is only permitted if the Individual Member transfers all Shareholder Instruments held by him to the same person and at the same time.

- 10.4 Where Shareholder Instruments have been transferred pursuant to article 10.3 c) to trustees of Family Trusts or where Shareholder Instruments have been issued to a Family Trust, the trustees and their successors may transfer all or any of the Family Held Instruments only as follows:
- a) on change of trustees, the Family Held Instruments may be transferred to the trustees for the time being of the Family Trusts concerned;
- b) pursuant to the terms of the Family Trusts or in consequence of the exercise of any power or discretion vested in the trustees or any other person, all or any of the Family Held Instruments may be transferred to the trustees for the time being of any other Family Trusts of the same Individual Member or deceased or former Individual Member or deceased or former Individual Member who has become entitled to the Family Held Instruments; and
 - c) back to the original Individual Member or to a Family Member of the same Individual Member.
- **Art. 11.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or, should this happen, by approval of a majority of the Shareholders representing three quarters of the share capital at least.



Art. 12. The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 12. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 25 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 25 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 25 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 25 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of A Shares in accordance with the provisions of Article 25 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.
 - "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.
- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.
- **Art. 13.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company.
- **Art. 14.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 15.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.



C. Management

Art. 16. The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company (the "Board of Managers", and each member being a "Manager").

The Managers shall be elected by a resolution of the Shareholders for an unlimited duration. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers may elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next resolution of the Shareholders ratifying such election.

Art. 17. The Board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Managers, but in his absence the Managers or the Board of Managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his/her co-Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 18. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two Managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Managers.

Art. 19. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

- **Art. 20.** The Company will be bound by the sole signature of any Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.
- **Art. 21.** The Managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.



To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other Manager(s), or for having acted jointly with the other Managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 22. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of Shareholder s by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the Managers are taken by the sole shareholder.

In case of more shareholders (the "Shareholders") the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of the law. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 23. The Company's financial year runs from the first day of July to the last day of June of the following year.
- Art. 24. Each year, as at the last day of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Art. 25. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 25.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then



- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then
 - the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 25 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10 th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

Art. 28. "Associated Company" means any company which from time to time is:

- (a) a direct or indirect holding company of the Company; or
- (b) any direct or indirect subsidiary of any such holding company or of the Company;

"Business Day" means a day on which banks generally are open in Luxembourg and South Africa (excluding Saturdays and Sundays) for a full range of business;

"Controlling Interest" in relation to an undertaking means:

- (a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares or partnership interests in that undertaking carrying more than 50 per cent. of the votes exercisable at general meetings or partnership meetings of that undertaking on all or substantially all matters;
- (b) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all or substantially all matters; or
 - (c) the right to appoint or remove the general shareholder of an undertaking being a partnership;

"Family Held Instruments" (so far as the same remain held by a Family Member or the trustees of any Family Trusts) means: (a) the Shareholder Instruments originally transferred to the Family Member or trustees in question and any additional Shareholder Instruments issued to such Family Member or trustees by way of capitalisation or acquired by such Family Member or trustees in exercise of any right or option granted or arising by virtue of the holding of the Shareholder Instruments or any of them or the membership thereby conferred; and (b) any Shareholder Instruments originally issued to a Family Trust;

"Family Members" means the spouse, parents and every child or direct descendant of an Individual Member (including stepchildren and adopted children) and such other persons as the Individual Member and the Board agree;

"Family Trust" means, in relation to any Individual Member, trusts established by that Individual Member, or a Family Member of his, provided that only such Individual Member and/or Family Member of that Individual Member are capable of being the beneficiaries thereof;

"Group" means the Company and each of its Associated Companies from time to time, and Group Company, Group Companies and member of the Group shall have a corresponding meaning;

"Holder" means any person who is a legal owner of Shareholder Instruments, and who is a signatory to any Shareholders' Agreement;

"Individual Member" means a Holder of Shareholder Instruments who is an individual;

"Majority Shareholder" means the Holders of more than 50 per cent. of the Shares;



"IPO" means the admission of any part of the share capital of the Company, or any part of the share capital of a holding company or subsidiary of the Company inserted for the purpose of such an admission, to any investment exchange;

"Sale" means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by any person(s) of Shareholder Instruments as a result of which such person acquires a Controlling Interest in the Company or any of its holding companies (where such persons did not previously have a Controlling Interest in the Company or the relevant holding company), unless (i) covered by article 9 (ii) such acquisition results from a reorganisation in the framework of an IPO;

"Shareholders' Agreement" means any agreement to be entered into form time to time between the Shareholders of the Company;

"Shareholder Group" means a Shareholder and its Associated Companies and member of the Shareholder Group shall be construed accordingly;

"Shareholder Instruments" means (i) the Shares, and any rights of subscription for or conversion into Shares, (ii) any shares or any other instruments giving the holder a right of subscription for or conversion into shares issued by or in any Group Company, and (iii) any loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by any Group Company, but excluding any debt instrument and warrants issued to third party providers of debt financing;

"Valuer" means the share valuation department of either Ernst & Young or PricewaterhouseCoopers as selected by the Board of Managers, and disclosed to the Affected Shareholder, provided that: (i) no such firm will be selected which also acts as the auditors of the Group; and (ii) in the event that no such firm is either able or willing to act, the Board of Managers shall select another reputable international accountancy firm to act, on engagement terms to be agreed by the Board of Managers;

"Winding-up" means the voluntary or involuntary winding up of the Company."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Springlux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante six mille deux cent quarante euros (EUR 866.240,-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.419,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg; et

Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") de Springlux Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante mille deux cent soixante mille euros et un centime (EUR 860.260,01-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 194498 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 janvier 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître



Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Refonte totale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social.
- 2. Divers.

Résolution unique

Les Associés décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, qui se liront désormais comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

- Art. 1 est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Springlux Midco S.à r.l.» (ciaprès la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être créé, par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

- **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante mille deux cent soixante Euros et un centime (860.260,01 EUR) représenté par:
 - huit million six cent deux mille six cent une (8.602.601) parts sociales ordinaires de catégorie A1,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A2,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A3,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A4,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A5,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A6,
 - huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A7,



- huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A8,
- huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A9, et
- huit million six cent deux mille six cent (8.602.600) parts sociales ordinaires de catégorie A10,

L'ensemble des parts sociales de catégorie A1 à A10 sont référencées comme "Parts Sociales A" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) et toutes entièrement libérées.

Chaque Part Sociales donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6.

- 6.1 Les Parts Sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.
- 6.2 En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.
- 6.3 Sauf accord d'un Associé Majoritaire, aucune Part Sociale ne pourra être transférée par un Associé à moins que ce détenteur transfère le même pourcentage des autres Instruments qu'il détient à la même personne et au même moment.
- 6.4 Un Associé qui doit faire face à un Evénement de Faillite (un "Associé Affecté") devra préalablement à la réalisation de l'Evénement de Faillite transférer toutes ses Parts Sociales (ou toute autre instruments détenus dans la Société) à la Société ou à toute autre personne (tel qu'expliqué plus en détails dans tout Pacte d'Associés).
- 6.5 Le prix pour le transfert de ces instruments sera fixé à la valeur de marché, cette valeur de marché étant déterminée comme suit (la "Valeur de Marché"):
- a) le Conseil de Gérance devra prendre en considération tous les facteurs qu'il considère comme étant appropriés afin de déterminer la Valeur de Marché des Instruments, et devra proposer un chiffre au Détenteur des Instruments, qui s'il est accepté par le Détenteur sera présumé être la Valeur de Marché à la date de l'Evénement de Faillite;
- b) en l'absence d'accord dans les vingt (20) Jours Ouvrables qui suivent la date de l'Evénement de Faillite, la Valeur de Marché à la date de l'Evénement de Faillite sera déterminé conformément à l'article 6.5 c);
- c) sous réserve des articles 6.5 a) et b) la Valeur de Marché des Instruments concernés sera la valeur de marché de ces Instruments entre un vendeur volontaire et un acheteur volontaire à la date de l'Evénement de Faillite tel que certifié par un Evaluateur, agissant en tant qu'expert et non pas en tant qu'arbitre. La détermination faite par l'Evaluateur sera finale et liera les parties concernées.

Art. 7. Emission de nouvelles Parts Sociales.

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.2, dans les cas où la Société propose d'allouer ou d'émettre, pour une considération en numéraire, des nouvelles Parts Sociales, la Société devra en faire la proposition aux Associés dans une notice (la "Notice d'Allocation").

La Notice d'Allocation devra:

- a) déterminer le nombre et la catégorie de Parts Sociales que la Société propose d'émettre ou allouer (les "Parts Sociales à Allouer");
- b) déterminer l'identité de toute personne à qui la Société propose d'allouer ou émettre les Parts Sociales à Allouer; et
- c) préciser que chaque Associé a le droit de souscrire pour le Prix de Souscription des Parts Sociales, à sa part proportionnelle de Parts Sociales faisant partie des Parts Sociales à Allouer, afin qu'il détienne la même proportion de Parts Sociales sur le nombre total de Parts Sociales qu'il détenait avant l'émission des Parts Sociales à Allouer (ou, dans le cas où les Parts Sociales à Allouer comprennent une nouvelle catégorie de Parts Sociales, chaque Associé aura le droit de souscrire aux Parts Sociales à Allouer en proportion de sa détention de Parts Sociales sur le nombre total de Parts Sociales émises).
- 7.2 Hormis les cas déterminés par l'Associé Majoritaire, les dispositions de l'article 7.1 ne devront pas s'appliquer aux cas suivants:
- a) toute émission de Parts Sociales dans le cadre d'une restructuration ou d'un refinancement du Groupe lorsque le Groupe est, ou va devenir de façon imminente, en défaut de ses obligations financières et lorsque cette émission est faite afin d'éviter ou de mettre fin au défaut; ou
- b) toute émission de Parts Sociales dans le cadre d'acquisition d'actions, actifs ou autre engagement dans des business par le Groupe,



étant entendu que si une émission de Parts Sociales a lieu dans le cadre de (a) ou (b) ci-dessus, dans les 30 jours qui suivent cette émission, les Associés qui n'étaient pas invités à participer à cette émission se voit soit (i) offrir par la Société la possibilité de souscrire ou (ii) offrir par les investisseurs d'acquérir quelques une de leurs Parts Sociales, au même prix et aux mêmes termes que les Parts Sociales émises sous (a) ou (b) ci-dessus, pour un nombre équivalent à ce qui leur aurait été offert sous l'article 7.1, si cette clause 7.2 n'avait pas été applicable (le "Droit de Suivre Son Argent"). Le Droit de Suivre Son Argent ne s'appliquera pas dans les cas où les Parts Sociales émises dans le cadre de (a) ou (b) ci-dessus sont émises à un tiers dans le cadre d'un swap dette-capital ou en considération d'acquisition d'actions, actifs ou autre engagement dans des business par le Groupe.

7.3 Si pendant la période de 10 Jours Ouvrables qui suit la date de réception ou la date présumée de réception de la Notice d'Allocation (la "Période de Préemption"), le receveur de la Notice d'Allocation donne notice à la Société de son application pour tout ou partie des Parts Sociales auxquelles il a droit conformément à l'article 7.1 ci-dessus et à la Notice d'Allocation (une "Notice d'Acceptation"), la Société devra, dans les 10 Jours Ouvrables qui suivent la date de réception ou de la date de réception présumée de la Notice d'Acceptation, allouer ou émettre à ce receveur ou receveur présumée le nombre et la catégorie de Parts Sociales demandé au Prix de Souscription des Parts Sociales et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de l'allocation ou émission. Si toutes les Parts Sociales à Allouer sont allouées, l'article 7.4 ne trouvera pas à s'appliquer.

7.4 Si toutes les Parts Sociales d'Associé ne sont pas allouées par l'article 7.3, la Société devra dans un délai de 6 mois suivant l'expiration de la Période de Préemption, allouer les Parts Sociales non allouées à toute personne nommée par le Conseil de Gérance à un prix qui ne pourra être moindre que le Prix de Souscription des Parts Sociales.

Art. 8. Droit de Sortie Conjointe.

- 8.1 Sous réserve de l'article 8.2, si un transfert de Parts Sociales de la part d'Associés à toute personne est envisagé, dans le cadre d'une ou de plusieurs transactions, autrement que dans le cadre d'une IPO ou dans le cas de l'article 9 (le "Transfert Proposé") et résulterait, dans le cas où il est réalisé, à une diminution de la détention des Associés en dessous de 50 pourcent des Parts Sociales alors en existence, le Transfert Proposé ne devra pas avoir lieu à moins que le cessionnaire proposé (l'"Acheteur Potentiel") a offert de façon inconditionnelle (ou alors conditionnellement mais selon les mêmes conditions auxquelles est soumis le Transfert Proposé) (l'"Offre de Sortie Conjointe") d'acheter la Proportion de Sortie Conjointe de toutes les Parts Sociales détenues par les autres Détenteurs.
- Proportion de Sortie Conjointe signifie la même proportion de Parts Sociales de la même classe détenue par le Détenteur concerné que la proportion de Parts Sociales de Sortie Conjointe Concernées par rapport au nombre total de Parts Sociales détenues par les Associés immédiatement avant le transfert; et
- Parts Sociales de Sortie Conjointe Concernées signifie toutes les Parts Sociales qui seront transférées dans le cadre du Transfert Proposé et toutes les Parts Sociales vendues par les Associés (hormis les Parts Sociales qui ont été vendues par les Associés conformément à l'article 9).
- 8.2 La rémunération qui sera offerte dans le cadre de l'Offre de Sortie Conjointe sera à un prix par Parts Sociales qui correspond à la valeur des Parts Sociales à laquelle son détenteur aurait eu droit si le montant total des revenus pour le Transfert Proposé et l'Offre de Sortie Conjointe avait été distribué conformément aux dispositions sur la Sortie.
- 8.3 L'Offre de Sortie Conjointe sera faite par écrit, sera irrévocable et restera ouverte pour acceptation (en tout ou partie) pendant dix (10) jours, et pas moins, après réception de l'offre. Aucune offre ne sera requise sous l'article 8.1 dans le cas où une Notice de Sortie Forcée a été envoyées conformément à l'article 9. Cette offre devra décrire, dans la mesure où cela n'a pas déjà été fait dans d'autres documents supports, l'identité de l'Acheteur Potentiel, le prix de vente et un résumé des principaux termes et conditions du paiement, la date potentielle de vente (si elle est connue) et le nombre de Parts Sociales qui sera acquis par l'Acheteur Potentiel.
- 8.4 Si l'Offre de Sortie Conjointe est accepté par un détenteur, le transfert de l'Offre de Sortie Conjointe sera conditionné à la réalisation du Transfert Proposé et devra avoir lieu au même moment.

Art. 9. Droit de Sortie Forcée.

9.1 Dans le cas où une conséquence possible d'un transfert d'Instruments d'Associés serait une IPO ou une Vente, le détenteur ou les détenteurs s'il y en a plusieurs (les "Associés Appelants") auront le droit d'exiger des autres associés (les "Associés Appelés") de transférer tout (et uniquement tout) leurs Instruments d'Associés dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la demande faite par les Associés Appelants par une notice faite par écrit à l'attention des Associés Appelés ou (i) dans le cas d'une Vente, si la signature des documents transactionnels pour rendre effective la Vente a lieu avec moins d'un Jour Ouvrable d'écart, lors de la réalisation de la Vente, et (ii) dans le cas d'une IPO, immédiatement avant la réalisation de l'IPO. Le transfert devra avoir les mêmes termes et conditions, sauf en ce qui concerne le prix, que ceux négociés entre l'Associé Appelant et le cessionnaire, étant entendu que l'Associé Appelant ne pourra se voir demander de fournir des indemnités ou warranties sur la Vente ou l'IPO (autrement qu'en ce qui concerne la capacité à entrer dans les documents). Le prix payé pour chaque Instruments d'Associés sera un montant égal à la valeur des Instruments d'Associés à laquelle son détenteur aurait eu droit si le montant total des revenus de la Vente ou de l'IPO avait été distribué conformément aux dispositions sur la Sortie tel que décrit dans tout Pacte d'Associé. Le droit des Associés Appelants devra être exercé par les Associés Appelants donnant notice aux Associés Appelés (la "Notice de Sortie Forcée") avec copies de tous les documents qui devront être signés par les Associés Appelés afin de rendre effectif le



transfert. Les Associés Appelants pourront délivrer une Notice de Sortie Forcée à toute personne qui devient associé suite à la Vente lors de l'exercice des droits accordés avant la réalisation de la Vente.

9.2 Si un Associé Appelé ne transfère pas ses Instruments d'Associés conformément à l'article 8.1, les dispositions de tout Pacte d'Associés s'appliqueront.

Art. 10. Transferts Autorisés.

- 10.1 Sous réserve de la loi applicable, les Associés peuvent transférer leurs Parts Sociales:
- a) à tout autre membre du Groupe de l'Associé selon les termes négociés entre le cédant et le cessionnaire étant entendu que si le cessionnaire cesse d'être membre du Groupe, toutes les Parts Sociales seront immédiatement transférées à un membre actif du Groupe; ou
- b) à tout nouvel employé, ancien employé ou employé existant, à un directeur, consultant du Groupe ou à un trust en leur nom.
- 10.2 Tout Détenteur peut transférer ses Parts Sociales en ayant pour conséquence une Vente uniquement si une Offre de Sortie Conjointe a été faite et complétée conformément à l'article 8.1 ou une Notice de Sortie Forcée a été délivrée conformément à l'article 9.1. Tout Détenteur de Parts Sociales peut transférer ses Parts Sociales suite à l'acceptation de l'Offre de Sortie Conjointe ou la Notice de Sortie Forcée.
- 10.3 Un Individu Membre (n'étant pas un Détenteur de Parts Sociales en tant que trustee) peut à tout moment transférer des Parts Sociales:
 - a) à un Associé;
 - b) à un Membre de sa Famille; ou
 - c) à des trustees de Trusts Familiaux.

Dans le cadre de transfert conformément aux articles 10.3 b) ou 10.3 c), ce transfert est autorisé uniquement si l'Individu Membre transfère toutes les Parts Sociales (et autres instruments potentiels) qu'il détient à la même personne et au même moment.

- 10.4 Lorsque des Parts Sociales ont été transférées conformément à l'article 10.3 c) à des trustees de Trusts Familiaux ou lorsque des Parts Sociales ont été émises à ces Trusts, les trustees et leurs héritiers peuvent transférer tout ou partie des instruments détenus par les Trusts comme suit:
- a) lors de changement de trustee, les Instruments Détenus par la Famille peuvent être transférés aux trustees des Trusts Familiaux;
- b) en accord avec les termes des Trusts Familiaux ou en conséquence de l'exercice de pouvoirs détenus par le trustee, tous les Instruments Détenus par la Famille peuvent être transférés à tout trustee de toute autre Trust Familiaux appartenant au même Individu Membre ou à un membre décédé ou retraité qui a droit aux Instruments Détenus par la Famille; et
 - c) en retour à tout Individu Membre originel ou tout Membre Familial de cet Individu.
- **Art. 11.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 12.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A émises dans de telle(s) catégorie(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 12. Dans les cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la catégorie A10).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne le droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 25 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 25 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de



dividende conformément à l'Article 25 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 25 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 25 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée:

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée.

- Art. 13. Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une catégorie de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera(ont) librement distribuable (s) par la Société.
- **Art. 14.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 15. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 16. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement Associés de la Société (le "Conseil de Gérance" et chaque membre, le "Gérant").

Les gérants sont élus par une résolution des Associés pour une durée illimitée. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des Associés.

En cas de vacance d'un poste d'un Gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les Associés.

Art. 17. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des Conseil de Gérance et des Associés

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou par deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'Associés et tous les Conseil de Gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du Conseil de Gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque Gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance au cours desquelles l'ensemble des Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux Conseils de Gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre Gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 18. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 19. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 20. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des Gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance.

Art. 21. Les Gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires et autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre (s) gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres gérants dans un but de conformité; ou (ii) pour tout banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tout banquier, courtier ou toute autre personne entre les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de



titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 22. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés (les "Associés"), les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

- Art. 23. L'exercice social commencera le 1 er juillet et se terminera le dernier jour de juin de l'année suivante.
- **Art. 24.** Chaque année, au dernier jour du mois de juin, il sera établit un relevé des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net seront transférés à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Art. 25. La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 25.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis.
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenus par eux. puis.
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A9 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenus par eux, puis



- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 seront habilités à recevoir le restant de la distribution de dividende.

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de catégorie A10).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Définitions

Art. 28. "Associé Majoritaire" signifie le Détenteur de plus de 50 pourcent des Parts Sociales;

"Détenteur" signifie toute personne qui est la détentrice légale des Instruments d'Associés et qui est partie à tout Pacte d'Associé;

"Evaluateur" signifie le département d'évaluation de Ernst & Young, ou PricewaterhouseCoopers tel que choisi par le Conseil de Gérance, et tel que dévoilé à l'Associé Affecté, étant entendu que: (i) ces firmes ne seront pas choisies si elles agissent aussi en tant que réviseur du Groupe; et (ii) même si elles peuvent agir, le Conseil de Gérance choisit une autre firme de comptabilité selon les termes convenus par le Conseil de Gérance;

"Groupe" signifie la Société et chacune de ces Sociétés Connectées de temps à autre et Société du Groupe, Sociétés du Groupe et membre du Groupe doivent s'entendre en conséquence;

"Groupe d'Associé" signifie un Associé et ses Sociétés Connectées et membre d'un Groupe d'Associé sera construit en conséquence;

"Individu Membre" signifie le Détenteur de tout Instrument d'Associés qui est un individu;

"Intérêts de Contrôle" en relation avec une entité signifie:

- a) la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) des parts sociales ou parts d'intérêts dans cette entité détenant plus de 50 pourcent des droits de vote exerçables aux assemblées générales ou assemblées d'associés de cette entité sur toutes ou substantiellement toutes les matières;
- b) le droit de nommer ou révoquer des directeurs de cette entité qui ont la majorité des droits de vote exerçables lors de réunions des conseils d'administration de cette entité sur toutes ou substantiellement toutes les matières; ou
 - c) le droit de nommer ou révoquer l'associé général d'une entité partnership;

"Instruments d'Associés" signifie (i) les Parts Sociales et tout droit de souscription ou conversion en Parts Sociales, (ii) toutes parts sociales ou tout autre instrument donnant à son détenteur un droit de souscription à ou conversion en parts sociales émises par ou dans toute Société du Groupe, et (iii) tout prêt ou autre instrument prouvant une dette par toute Société du Groupe, mais excluant les instruments de dettes et warrants émis à des parties tierces qui finance la dette;

"Instruments Détenus par la Famille" (lorsque détenus par un Membre de la Famille ou des trustees de Trusts Familiaux) signifie: (a) les Instruments d'Associés originellement transférés à un Membre de la Famille ou trustes et tout Instruments d'Associés additionnels émis à ce Membre de la Famille ou trustees par voie de capitalisation ou acquis par ce Membre de la Famille ou trustees lors de l'exercice de tout droit ou option octroyé dans le cadre de la détention de ces Instruments d'Associés ou certains d'entre eux; et (b) tout Instruments d'Associés originellement émis à un Trust Familial;

"IPO" signifie l'admission sur un marché côté de tout ou partie du capital de la Société ou tout ou partie du capital de toute société holding ou toute filiale de la Société;

"Jours Ouvrables" signifie un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg et en Afrique du Sud (excluant les samedis et les dimanches);

"Liquidation" signifie la liquidation volontaire ou involontaire de la Société;

"Membres de la Famille" signifie épouse, parents et tout enfant ou tout descendant direct d'un Individu Membre (inclus beau-fils et belle-fille et enfants adoptés) et toute autre personne acceptée par le Conseil de Gérance et l'Individu Membre;



"Pacte d'Associés" signifie tout accord conclu de temps à autre entre les Associés de la Société;

"Société Connectée" signifie toute société qui de temps à autre est:

- (a) une société holding directe ou indirecte de la Société; ou
- (b) toute filiale directe ou indirecte de cette entité holding ou de la Société;

"Trust Familial" signifie, en ce qui concerne un Individu Membre, les trusts établis par cet Individu Membre, ou un Membre de sa Famille, étant entendu qu'uniquement cet Individu Membre ou un Membre de sa Famille sont autorisés à être les bénéficiaires;

"Vente" signifie la réalisation d'une acquisition (à travers une ou plusieurs transactions) par toutes personnes de tout Instrument d'Associés ayant pour conséquence que cette personne a acquis un Intérêt de Contrôle dans la Société ou toutes ses sociétés holdings (dans le cas où cette personne n'avait pas déjà un Intérêt de Contrôle dans la Société ou une de ses sociétés holdings), à moins que (i) cela soit couvert par l'article 9 ou (ii) cette acquisition soit le résultat d'une réorganisation dans le cadre d'une IPO.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 février 2015. 2LAC/2015/3676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015049488/980.

(150056986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Modell Truck Frenn Deifferdeng, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4631 Differdange, 78, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg F 10.343.

Constituées entre les membres fondateurs:

Stoltz Patrick, salarié, 78, rue des Mines L-4631 Differdange, luxembourgeois Freylinger Jos, rentier, 10, rue Prommenschenkel L-4649 Differdange, luxembourgeois Stoltz Mariette, salariée, 78, rue des Mines L-4631 Differdange, luxembourgeoise

STATUTS

conformément à la loi du21 avril 1928 telle que modifiée.

Titre I er . Dénomination, Siège social

- Art. 1 er . L'association est dénommée Modell Truck Frenn Deifferdeng (a.s.b.l.)
- **Art. 2.** Son siège social est établi à rue des Mines 78, 4631 Differdange, ou à tout autre endroit qui sera ultérieurement désigné par l'assemblée générale.
 - Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Elle peut être en tout temps dissoute anticipativement.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet la promotion, la construction, l'entretient de camions, d'engins pour la construction ou la manipulation de charges téléguides construits principalement dans les échelles 1:14 à1: 16

L'association anime, et fait progresser l'échange en matière technique, et dans l'aide mutuelle entre les membres de l'association en vue de la réalisation de leurs projets.



L'association organise des réunions d'échange, des formations et des excursions en vue du développement des compétences en matière de ces membres. L'association s'engage pour la réalisation d'un parcours d'entraînement pour camions et engins de chantier.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle est non confessionnelle et apolitique.

Titre III. Associés - Membres

Art. 5. L'association se compose des membres fondateurs, des membres actifs et des membres protecteurs.

Le nombre minimum des membres fondateurs et actifs ne peut être inférieur à cinq.

Le nombre des membres de l'association n'est pas limité.

Art. 6. Peut devenir membre actif, toute personne désireuse d'aider l'association ou de participer à ses activités pour la soutenir, en s'engageant à en respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur s'il en existe un, et toutes les décisions prises conformément à ceux-ci par le conseil d'administration.

Est membre protecteur, toute personne qui soutient financièrement l'association.

- **Art. 7.** Toute personne physique ou morale qui désire devenir membre actif doit adresser une demande écrite en ce sens au conseil d'administration. Ce dernier décide souverainement de l'admission de nouveaux membres actifs. Le refus d'admission ne fait l'objet d'aucun recours.
- **Art. 8.** L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le conseil d'administration peut suspendre jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou au règlement.

- Art. 9. L'associé démissionnaire, suspendu ou exclu et les héritiers ou ayants droit d'un associé démissionnaire suspendu, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.
 - II(s) ne peut (peuvent) réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Titre IV. Cotisations

Art. 10. Les membres fondateurs et actifs seront astreints à une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par le conseil d'administration.

La cotisation annuelle n'excédera pas EUR 200.

Les ressources de l'association comprennent les cotisations et les dons, conformément à l'article 16 de la loi.

Titre V. Assemblée Générale

- **Art. 11.** L'assemblée générale est composée des membres fondateurs et des membres actifs. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.
- **Art. 12.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts.
- Art. 13. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année. Cette assemblée se tiendra le deuxième mardi de mai à 18.00 heures au siège de l'association, ou à l'adresse décidée par le comité, et pour la première fois le 6 février 2015

Elle est présidée par le président du conseil d'administration, ou s'il est absent, par le vice-président ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par décision du conseil d'administration à la demande d'au moins un cinquième des membres.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire, adressée à tous les membres fondateurs et actifs au moins sept jours avant la réunion. Elle est signée par un des administrateurs au nom du conseil.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation; toute proposition signée par au moins un vingtième des membres doit y figurer. L'assemblée ne peut délibérer valablement sur les points qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

La formulation d'une proposition de modification ou d'ajout entraînera le report de l'assemblée de sorte à ce qu'elle puisse se tenir en tous temps au plus tôt sept jours à compter de la date d'envoi d'une nouvelle convocation.

Art. 15. Tous les membres fondateurs et actifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les membres peuvent se faire représenter par un mandataire, porteur de leur procuration. Chaque membre ne peut se voir conférer plus d'une procuration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi et les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.



Art. 16. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre ad hoc où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Titre VI. Conseil d'Administration

- **Art. 17.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et dix au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis sur proposition des membres fondateurs et actifs.
- Art. 18. La durée du mandat est fixée à quatre ans. En cas de vacances au cours d'un mandat, l'administrateur provisoire nommé pour y pourvoir achève le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration est renouvelé tous les deux ans par moitié du nombre de ses membres.

Pour le premier terme de deux ans à compter de la constitution de l'association, les membres du conseil devant être remplacés sont désignés par tirage au sort lors de l'assemblée générale du 6 février 2015

Il n'est pas pourvu à la nomination du Président et à celle du Vice-Président, ni à la nomination du Secrétaire et à celle du Trésorier à l'issue d'un même terme.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

- **Art. 19.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président et un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents.
- **Art. 20.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux signés par les administrateurs présents ou représentés.

- **Art. 21.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 22.** Le conseil d'administration nomme et révoque, soit par lui-même, soit par délégation, tous les mandataires, agents, employés, ouvriers et membres du personnel de l'association. Il déterminera leurs fonctions.
- **Art. 23.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association jusqu'à un montant maximum de cinq mille (5.000) Euros à un ou plusieurs administrateurs. Les engagements financiers de l'association, en ce qui concerne sa gestion journalière, devront cependant porter la signature conjointe de deux administrateurs.
- **Art. 24.** Toutes actions judiciaires, en tant que demanderesses ou défenderesses, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.
- **Art. 25.** Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de gestion journalière, sont signés, sauf délégation spéciale du Conseil, par deux administrateurs, dont nécessairement le Président, le Vice-Président ou le Secrétaire.
- **Art. 26.** Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Ils ne contractent, à raison de leur fonction aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre VII. Règlement d'ordre intérieur

Art. 27. Un règlement d'ordre intérieur peut être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Titre VIII. Dispositions diverses

- **Art. 28.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débute ce-jour pour se clôturer le31 décembre 2015
- **Art. 29.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation des avoirs de l'association à une ou plusieurs oeuvres similaires ou caritatives de Differdange.

Référence de publication: 2015049987/122.

(150057099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



26 United Corpo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 176.725.

_

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE VINGT-SIX FEVRIER

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «26 UNITED CORPO SA» une société avec siège social au 2, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 176725, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du même notaire BETTINGEN en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 17 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin BEN SOUSSAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique PIROTTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kevin BEN SOUSSAN, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Création de deux catégories d'administrateurs, le ou les administrateurs de classe A et le ou les administrateurs de classe B.
- 2. Confirmation des mandats des administrateurs actuels dans leur mandat et détermination de leur appartenance à une classe d'administrateur (classe A ou B).
- 3. Modification de l'objet social de la société et modification conséquente de l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet le commerce, l'achat et la vente en import et export (via, notamment, un processus de vente triangulaire) de tous produits manufacturés, hors produits alimentaires.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, le ou les administrateurs de classe A et le ou les administrateurs de classe B.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les administrateurs actuels dans leur mandat tant dans la durée que dans leurs pouvoirs, et décide de déterminer leur appartenance avec effet immédiat à une classe d'administrateur.

Administrateur de classe A

Monsieur Kevin BEN SOUSSAN, né le 12 mars 1991 à Paris (France), résidant au 12, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Administrateurs de classe B

Madame Claudia SCHWEICH, née le 1 ^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Thierry GROSJEAN, né le 3 août 1975 à Metz (France), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. La Société a pour objet le commerce, l'achat et la vente en import et export (via, notamment, un processus de vente triangulaire) de tous produits manufacturés, hors produits alimentaires.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. BEN SOUSSAN, V. PIROTTE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015049593/97.

(150056472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Luxberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 51.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015049976/11.

(150057808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.750.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 Mars 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

 de nommer Mr. Ramon van Heusden, né le 7 Mai 1967 à Nijmegen, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} Avril 2015 et pour une durée illimitée. Référence de publication: 2015049845/12.

(150056978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Luxembourg Caribe Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 132.664.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de LUXEMBOURG CARIBE TOURS S.A R.L. a pris les résolutions suivantes:

- 1) Acceptation de la démission de Monsieur Klaus Krumnau en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2015.
 - 2) Acceptation de la démission de Monsieur Jürgen Fischer en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2015.
- 3) Acceptation du transfert de siège de L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1 ^{er} au L-2210 Luxembourg, 56 boulevard Napoléon 1 ^{er} , ceci avec effet immédiat.
- 4) Nomination de Monsieur Romain Kettel, avec siège social à 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049945/17.

(150057281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.033.

En date du 19 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer, suite à l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Claes-Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm (Suède), demeurant à 2, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à partir du 19 décembre 2014 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Johan MALM
- Monsieur Björn FRÖLING
- Monsieur Lars BJERREK
- Monsieur Pontus BARRNÉ
- Monsieur Thomas WEBER
- Monsieur Claes-Johan GEIJER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Banque Öhman S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2015049674/23.

(150057073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck